

MAIRIE DE PLUMELIN

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUIN 2019

L'an deux mil dix-neuf, le onze juin à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de PLUMELIN, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de PLUMELIN sous la présidence de Monsieur GUEGAN Pierre, Maire.

Etaient présents : Monsieur GUEGAN Pierre, Monsieur ADRIAN Daniel, Madame CONAN Patricia, Monsieur LE NET Serge, Madame LE GAL Martine, Monsieur LORIC Roland, Monsieur BERNARD Didier, Monsieur LORGEUX Éric, Madame LIDURIN Christelle, Monsieur BERNARD Anthony (arrivé à 19h44), Madame BERTHELOT Céline (arrivée à 19h44), Madame LE BOULER Sabrina, Monsieur LE BOULAIRE Nicolas (arrivé à 19h44), Madame LE PALLEC Noëllie, Monsieur ROSELIER Frédéric.

Etaient absents excusés : Monsieur BOURGES André, Madame LE BOULER Isabelle, Monsieur LE SOLLIEC Patrick, Madame MARECHAL Corinne.

Etaient absents : Madame LE RAY Béatrice, Madame LE GALLIARD Marie.

Secrétaire : Monsieur ROSELIER Frédéric

A l'ouverture de la séance

Nombre de conseillers en exercice : 21

Nombre de conseillers présents : 12

Nombre de conseillers votants : 12

Absents : 5

Excusés : 4

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil Municipal désigne, Monsieur ROSELIER Frédéric en qualité de secrétaire de séance.

APPROBATION DU PRECEDENT PROCES VERBAL

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 23 avril 2019.

Concernant le procès-verbal de la séance du 26 mars 2019, dans le cadre du bordereau concernant le versement de la subvention au CCAS, il a été écrit :

VERSEMENT SUBVENTION AU CCAS

(...) Afin d'assurer les dépenses prévues par le budget du CCAS, qui ne dispose pas de recettes propres, il est proposé de procéder au versement de la somme de 18 000€ au bénéfice du budget du CCAS. Monsieur le Maire précise qu'en 2018, ce sont 10000€ qui ont été versés. Le budget prévisionnel du CCAS fait apparaître un besoin estimé à 18 000€ pour alimenter et équilibrer le budget prévisionnel.

Il y a lieu de rectifier l'écrit, puisqu'il était prévu de verser 10000€ en 2018 : la somme n'a pas été versée, ce qui explique qu'en 2019, la somme versée s'élève à 18000€.

Il est proposé de rectifier le procès-verbal en ces termes :

Monsieur le Maire précise qu'en 2018, il était prévu au budget prévisionnel un versement de 10000€ au profit du CCAS : ce versement n'a pas été effectué sur l'exercice 2018. Pour 2019, le budget prévisionnel du CCAS fait apparaître un besoin estimé à 18 000€ (10 000€ initialement prévu et 8000€ pour 2019).

Madame BERTHELOT Céline, Monsieur BERNARD Anthony et Monsieur LE BOULAIRE Nicolas arrivent à 19h44

Nombre de conseillers en exercice : 21

Nombre de conseillers présents : 15

Nombre de conseillers votants : 15

Absents : 2

Excusés : 4

HALLS MAIRIE-MEDIATHEQUE ET SALLE POLYVALENTE

Le projet concernant les travaux du hall mairie-médiathèque et du hall de la salle polyvalente devait initialement démarrer en juillet, et doit être quelque peu décalé.

Il apparaît, d'une part, qu'à l'issue de la phase de consultation des entreprises, certains lots sont restés infructueux, et d'autre part, il importe de préciser certains points concernant les projets.

Madame Luce BLEHER, architecte et maître d'œuvre en charge du dossier, présente à l'assemblée un point sur la partie financière des projets.

La remise de l'analyse des offres s'est déroulée le 17 mai et a laissé apparaître une différence entre le montant global du projet et les offres financières des entreprises ayant répondues.

Mme BLEHER détaille et analyse la problématique de cette différence en termes de cout financier :

- ✓ Augmentation du coût : la technicité des ouvrages est un des facteurs identifié entrainant un surcout pour respecter, par exemple, les altimétries entre les bâtiments (mairie- médiathèque). La hauteur des fenêtres des logements au-dessus de la médiathèque a été une contrainte difficilement identifiable au début du projet pour laquelle il a fallu gérer une épaisseur de plafonds mince : la solution technique proposée (sans poteaux de soutien à l'intérieur entre autre) a eu un impact important sur le coût. De même le soutènement en béton banché, la reprise d'ouvrage largement traitée (reprise des pavés existants ...) sont des éléments, qui ajoutés les uns aux autres ont entraîné un surcoût. les choix retenus en termes de surfaces vitrées, de matières ont été sous-estimé par la maîtrise d'œuvre en phase finale de projet (APD) alors qu'il s'agit d'éléments forts du projet.
- ✓ Salle polyvalente : l'intervention pour connecter le volume crée sur le volume existant a entraîné de nombreuses contraintes comme la dépose d'une partie de la charpente et des ardoises coté parking : ces éléments n'ont été identifiés qu'en phase PRO DCE. La problématique de garder la salle en fonctionnement le temps des travaux nécessite que le tableau électrique soit accessible le temps des travaux : la mission SPS a imposé des contraintes supplémentaires pour sécuriser la salle le temps des travaux comme par exemple une issue de secours provisoire (vu avec pompiers) pendant la phase des travaux . La réfection des pavés existants est également un facteur identifié de surcoût.
- ✓ Le résultat de l'appel d'offres laisse apparaître un manque de réponses qui s'explique également par un facteur conjoncturel : il y a eu beaucoup deancements de marchés sur la période d'avril-mai, en lien avec la fin des mandats municipaux. C'est une période où les entreprises ont été énormément sollicitées et ont peu répondu (surcharge de travail). Il apparaît de ce fait que les chiffrages des entreprises sont un peu plus élevés depuis deux mois.

Madame Luce BLEHER, explique qu'à l'issue de la remise de l'analyse des offres, il lui a été demandé de retravailler le projet pour proposer des solutions permettant de faire des économies.

Elle présente à l'assemblée, un programme d'économie sur plusieurs postes :

- Réduction accès PMR (limité à la largeur réglementaire)
- suppression des murs de soutènement
- réduction des surfaces
- aménagement intérieur :
 - ✓ rajout de murs porteurs et murs pleins, sur la partie initialement prévue vitrée : murs pleins enduits et bandeau haut plus important
 - ✓ fenêtre de la médiathèque maintenue
 - ✓ porte automatique remplacée par une porte battante classique
 - ✓ menuiserie standard

- ✓ prestations carrelages revues
- ✓ installations de radiateurs standards
- salle polyvalente :
 - ✓ pas de reprise des pavés existants
 - ✓ réduction de la surface vitrée
 - ✓ remplacement du plafond rayonnant par des radiateurs
 - ✓ simplification du bardage et formes standards

Madame Luce BLEHER rappelle qu'en phase APD, le projet a été approuvé pour un montant de 496 270€ et qu'en phase DCE il apparaît 621 000€, soit un écart de 141330€. Les différentes propositions d'économie de programme permettent de dégager une moins-value estimée à 65 100€ et une moins-value de 49 000€ en réduisant la surface.

A l'issue de cette présentation, Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux d'échanger et d'envisager la solution qui conviendra le mieux : relance du marché avec les nouveaux plans ? Augmentation de l'enveloppe financière ?

Monsieur le Maire précise qu'il a proposé à l'architecte d'augmenter l'enveloppe financière du projet à 639 000€ avec une rémunération de l'architecte basé sur le marché initial. Madame Luce BLEHER rappelle qu'en phase APS l'estimation était à 630 000€ et que de nombreux éléments techniques étaient difficiles à anticiper. En accord avec le conseil municipal, Madame BLEHER précise qu'elle a essayé de trouver des solutions, mais qu'il aurait fallu faire choix drastiques pour respecter l'enveloppe de 480 270€ et qu'un effort de chacune des deux parties aurait été nécessaire.

Monsieur LE BOULAIRE Nicolas souligne que le projet initial correspondait bien au besoin et à l'insertion dans le paysage du centre bourg. Le programme d'économies sur le programme change complètement le projet.

Madame Luce BLEHER propose un effort de rémunération pour sa prestation : taux à 7.69% pour les missions de base et 1.74% sur les missions complémentaires si la commune augmente son enveloppe financière d'environ 150 000€, ce qui permettrait de conserver le projet initial.

Monsieur le Maire précise qu'il est regrettable que les différentes présentations aient toujours été effectuées avec un estimatif global et qu'il n'y a pas eu d'estimation par lots au moment du PRO. Certains postes comme l'alarme incendie se sont d'emblée avérés comme indispensables et n'ont jamais été remis en question.

Le conseil municipal est invité à valider, soit le projet initial avec une nouvelle enveloppe financière estimée à 637 600€ HT, et une rémunération des honoraires d'un montant de 60 125.68€, soit maintenir l'enveloppe budgétaire initiale en acceptant le programme d'économie présenté par l'architecte.

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

- Valide le maintien du projet initial tel que présenté en séance du conseil municipal du 27 novembre 2018 ;
- Valide l'enveloppe budgétaire attribuée au projet, qui est estimée à 637 600€ HT ;
- Valide la proposition d'honoraires présentée par l'architecte, à savoir missions de base et missions complémentaires, pour un montant total de 60 125.68€ HT se décomposant de la sorte :
 - Missions de base $637\,600 \times 7.69\% = 49\,031.44\text{€}$
 - Missions complémentaires $637\,600 \times 1.74\% = 11\,094.24\text{€}$
- Autorise Monsieur Le Maire à prendre les dispositions budgétaires nécessaires à la réalisation du programme tel que validé ; et à prendre toutes les dispositions nécessaires et à signer tout document relatif à l'exécution de ce projet.

Les entreprises qui ont répondu seront prévenues. Il est retenu le principe de relancer les lots qui n'ont pas obtenu suffisamment de réponses. Madame Luce BLEHER contacte les entreprises qui ont retiré le dossier lors de la première consultation. La relance du marché sera effective le plus rapidement possible. La négociation avec les entreprises est programmée pour la dernière semaine d'août.

Madame Luce BLEHER quitte l'assemblée.

Les élus présents lors de la remise de l'analyse des offres regrettent que Madame BLEHER n'ait jamais proposé une estimation par lots. L'estimatif a été transmis après la réponse des entreprises.

Monsieur le Maire précise que le budget investissement a été voté en excédent et permet d'augmenter l'enveloppe financière attribuée au projet, afin que le projet reste cohérent avec le souhait de la commission et du conseil municipal.

STÈLE JEAN RABY – VALIDATION DU PROJET ET DEMANDE DE FINANCEMENT

Monsieur Le Maire rappelle le positionnement actuel de la stèle Jean Raby et les problématiques liées à sa situation au milieu d'un champ. Cette situation ne permet pas d'accéder aisément à la stèle et génère des difficultés pour l'entretien de ce monument.

Le propriétaire de la parcelle autorise les travaux et le déplacement de la stèle sur la même parcelle, mais en bordure de celle-ci et à proximité de la voie routière.

Le projet comprend des travaux de terrassement et d'aménagement, ainsi que des travaux de montage et démontage de la stèle (devis validé pour un montant TTC 3000€).

Monsieur le Maire propose de solliciter les financeurs susceptibles d'accompagner ce projet.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, valide le projet de travaux de déplacement de la stèle Jean Raby et autorise Monsieur Le Maire à solliciter les aides financières possibles auprès des organismes susceptibles d'accompagner ce type de projet.

MORBIHAN ENERGIES – CITE DES CHENES – CONTRIBUTION FINANCIERE

Dans le cadre des travaux relatifs à l'aménagement de la Cité des Chênes, le Syndicat Départemental MORBIHAN ENERGIES (SDEM) propose une estimation prévisionnelle de la contribution de la commune. Les travaux de réseaux sous maîtrise d'ouvrage MORBIHAN ENERGIES sont réalisés par le SDEM et sous leur responsabilité. Selon le type de travaux des conventions de partenariat et de financement sont proposées.

MORBIHAN ENERGIES estime la contribution de la commune à 55 290€ TTC pour les travaux de la cité des Chênes :

- ✓ Electricité – effacement – contribution de la commune estimée à 29 250€ TTC
- ✓ Eclairage – rénovation – proposition d'une convention de financement et de réalisation des travaux pour un montant prévisionnel total de 15 400€ HT et une participation du SDEM à hauteur de 50% soit un montant de 7700€ HT. Il restera à charge de la commune 10780€ TTC.
- ✓ Telecom – proposition d'une convention de financement et de réalisation des travaux pour un montant prévisionnel total de 21800€ HT soit un montant 15 260€ TTC à charge de la commune

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, autorise la réalisation des travaux précités et autorise Monsieur Le Maire à signer les conventions de financement proposées et les engagements de contribution dans le cadre des travaux relatifs à l'aménagement de la Cité des Chênes.

MORBIHAN ENERGIES - COËT VILLAGE – CONTRIBUTION FINANCIERE

Dans le cadre des travaux relatifs à la création de COËT VILLAGE, le Syndicat Départemental MORBIHAN ENERGIES (SDEM) propose une estimation prévisionnelle de la contribution de la commune. Les travaux de réseaux sous maîtrise d'ouvrage MORBIHAN ENERGIES sont réalisés par le SDEM et sous leur responsabilité. Selon le type de travaux des conventions de partenariat et de financement sont proposés.

MORBIHAN ENERGIES estime la contribution de la commune à 81 727€ TTC se décomposant de la sorte :

- ✓ Electricité – extension pour collectif : le coût prévisionnel des travaux s'élève à 105801.44€HT, avec une contribution de la commune estimée à 405 74€ HT, avant abattement de 50%, soit une contribution finale de 20 287€
- ✓ Eclairage – extension – montant de la contribution de la commune 10 710€ TTC (pour un montant prévisionnel des travaux estimés à 11 900€ HT une contribution du SDEM à hauteur de 30% du montant HT).
- ✓ Eclairage – extension (matériel) – montant de la contribution pour la commune 21 690€ TTC (montant prévisionnel de l'opération 24 100€HT et une contribution du SDEM de 7230€, 30% du montant HT))
- ✓ Electricité – Desserte interne opération collective – montant de la contribution de la commune 12 600€ pour un montant prévisionnel des travaux estimé à 25 200€HT).
- ✓ Telecom - Pose de fourreau – montant total des travaux à charge de la collectivité pour un montant TTC de 16 440 €

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, autorise la réalisation des travaux précités et autorise Monsieur Le Maire à signer les conventions de financement proposées et les engagements de contribution dans le cadre des travaux relatifs à la création de COET VILLAGE.

BUDGET GENERAL – DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE 1

Monsieur le Maire précise que suite à certains travaux déjà exécutés, il apparait nécessaire de prendre une décision modificative budgétaire en lien avec les durées d'amortissement, dans le cadre des travaux d'extension électrique du local communal actuellement loué à l'entreprise ROZ MINIOR.

Section de fonctionnement		
Dépenses		
6811 - 042	Dotations aux amortissements	205,00 €
O23	Virement à la section d'investissement	- 205,00 €
Section d'investissement		
Recettes		
28041582 - 040	Amortissements des subventions d'équipement	205,00 €
O21	Virement de la section de fonctionnement	- 205,00 €

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, valide la décision modificative proposée sur le budget général.

BUDGET ASSAINISSEMENT N°261-DECISION MODIFICATIVE 1

Monsieur le Maire explique qu'il y a lieu de prendre une décision budgétaire modificative concernant l'amortissement de la subvention de l'Agence de l'Eau perçue dans le cadre des travaux pour la pompe de relevage remplacée : la durée d'amortissement se limitant à 10 ans.

Section d'investissement		
Dépenses		
139111-040	Amortissements des subventions	825,00 €
Recettes		
O21	Virement de la section de fonctionnement	825,00 €
Section de fonctionnement		
Recettes		
777-042	Amortissements des subventions	825,00 €
Dépenses		
O23	Virement à la section d'investissement	825,00 €

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, valide la décision modificative proposée sur le budget assainissement.

CONTRIBUTION ELEVE SCOLARISE EN CLIS

Conformément à l'article L.442-5-1 du code de l'éducation impliquant que « la contribution de la commune de résidence pour un élève scolarisé dans une autre commune dans une classe élémentaire d'un établissement privé du premier degré sous contrat d'association constitue une dépense obligatoire lorsque cette contribution aurait également été due si cet élève avait été scolarisé dans une des écoles publiques de la commune d'accueil. Cette contribution revêt le caractère d'une dépense obligatoire lorsque la commune de résidence ne dispose pas des capacités d'accueil nécessaires à la scolarisation de l'élève concerné dans son école publique ou lorsque la fréquentation par celui-ci d'une école située sur le territoire d'une autre commune que celle où il est réputé résider trouve son origine dans des contraintes liées aux obligations professionnelles des parents, lorsqu'ils résident dans une commune qui n'assure pas directement ou indirectement la restauration et la garde des enfants, à l'inscription d'un frère ou d'une sœur dans un établissement scolaire de la même commune ; à des raisons médicales.... »

En ce sens, l'école Notre Dame du Plasker de LOCMINE, nous adresse une demande pour le versement de contribution pour un élève résident à PLUMELIN et scolarisé en classe ULIS en CE2. Considérant l'absence de structure adaptée de ce type sur la commune de PLUMELIN et conformément à l'article précité ; le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, Valide le montant de la participation de 425.02€ pour l'élève de primaire scolarisé à l'école Notre Dame du Plasker de LOCMINE pour l'année scolaire 2018/2019 ;

COMPETENCE EAU POTABLE

La loi Notre impose un transfert de la compétence Eau Potable (EP) aux communautés de communes à compter du 1^{er} janvier 2020. Par ailleurs, la loi du 3 août 2018 permet de repousser cette prise de compétence au 1^{er} janvier 2026 si les communes expriment une minorité de blocage contre ce transfert,

Les communes membres de Centre Morbihan Communauté se doivent de délibérer concernant ce transfert avant le 30 juin 2019 si elles souhaitent s'opposer à un transfert en 2020. La note d'information résumant la situation actuelle et présentant la situation en cas de transfert de la compétence Eau Potable est jointe en annexe 1.

Le transfert de la compétence Eau Potable à Centre Morbihan Communauté n'impliquerait aucun changement opérationnel et financier, pour les communes membres. En effet le service public de production, de transport, de stockage et de distribution de l'Eau Potable est assuré exclusivement par Eau du Morbihan. Dès lors que la Communauté de Communes de Centre Morbihan Communauté devient compétente en Eau Potable, elle deviendra membre d'Eau du Morbihan, en représentation de substitution des communes de son territoire.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer en faveur du transfert de la compétence Eau Potable à la Communauté de Communes de Centre Morbihan Communauté au 1^{er} janvier 2020.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, décide de transférer à la communauté de communes de Centre Morbihan Communauté au 1^{er} janvier 2020, la compétence eau potable, au sens de l'article 1.2224-7 i du CGCT.

APPROBATION RAPPORT DE LA CLECT

La Commission d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est réunie pour définir les modalités de calcul de l'attribution de compensation.

Monsieur le Maire complète les explications de la note transmise préalablement à la séance :

- ✓ L'attribution de compensation 2017 pour la commune de PLUMELIN s'élevait à 435 045.49€. Les modalités de calcul pour 2018 ont été définies et actualisées avec certaines régularisations : le montant de l'attribution de compensation pour 2018 s'élève à 412 288.33€.
- ✓ Pour 2019, l'estimation de l'attribution se base sur l'attribution de compensation de l'année précédente, soit 412 288.33€, corrigée de certains éléments (cf. détail en annexe 2). Il est proposé un montant prévisionnel d'attribution de compensation pour 2019 s'élevant à 419 746.01€.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, approuve le montant de l'attribution de compensation pour 2018 arrêté à 412 288.33€ et approuve le montant de l'attribution de compensation prévisionnelle pour 2019, et fixé à 419 746.01€.

COMPTE RENDUS

❖ DECISIONS MUNICIPALES et INFORMATIONS MUNICIPALES

Monsieur le Maire apporte des informations concernant l'avancée de certains dossiers en cours :

DEVIS ET CONTRATS SIGNES

Monsieur Le Maire, précise que dans le cadre de ses délégations, des devis ont été signés concernant l'école Marc Chagall afin de compléter l'équipement mobilier pour un montant de 3707.33€ TTC.

COLUMBARIUM

Les travaux du columbarium sont sur le point d'être finalisés, ainsi que les travaux des caveaux et cavurnes.

Monsieur ADRIAN Daniel regrette que le Jardin du Souvenir soit un peu « serré » entre les 2 columbariums. Monsieur Le Maire invite les conseillers à passer voir sur site.

RESTAURANT SCOLAIRE

Monsieur le Maire rappelle que le permis de construire a été déposé le 21 février 2019. Le dossier est en attente du retour de l'avis des pompiers. Dès l'accord du permis, la consultation des entreprises pourra être lancée.

AMENAGEMENT ROUTE DE BOTCOET :

A réception de certaines données concernant la composition de la chaussée, la consultation des entreprises devrait pouvoir être lancée rapidement pour un démarrage de chantier programmé en septembre 2019.

ETUDE ASSAINISSEMENT

Le cabinet SCE, retenu pour effectuer les études de faisabilité sera présent vendredi 14 juin à 11h00 pour une première réunion en mairie.

KERANNA NORD

Monsieur le Maire apporte quelques informations sur des installations d'entreprises :

- ✓ ID AUTOMATISME : Monsieur ADRIAN Daniel a participé à la pose de la Première Pierre , dans une entreprise qui compte à ce jour 45 salariés .
- ✓ BRETAGNE LOGISTIQUE : bâtiment stockage – permis de construire déposé il y a 3 semaines.

AXA

La société AXA propose une complémentaire santé dédiée aux citoyens.
Une réunion est programmée le 19 juin à 15h à la salle polyvalente.

INFORMATIONS GRDF

A titre d'information, la société GRDF va déployer prochainement des compteurs communicants GAZPAR sur la commune. Une information sera diffusée dans le prochain PLUMELINFOS et les personnes concernées ont été prévenues personnellement par la société GRDF.

ENTREPRISE ROZ MINIOR

L'entreprise a annoncé qu'elle déménageait le 1^{er} septembre pour s'installer à Locminé dans un bâtiment de 1500 m². 22 personnes travaillent actuellement dans les locaux. Monsieur Le Maire a rencontré les dirigeants le vendredi 6 juin. Pour rappel des travaux ont été réalisés récemment dans ce bâtiment (extension, aménagement, travaux d'électricité...). Le local pourrait correspondre aux besoins d'artisans.

CEREMONIE NOUVEAUX RESIDENTS / UN BEBE, UN ARBRE

Monsieur le Maire note une faible participation parmi les nouveaux arrivants, mais une belle réception avec les bébés qui ont reçu un plant en cadeau de bienvenue

RESSOURCES HUMAINES – Agents de PLUMELIN

- ✓ Une annonce sera prochainement diffusée pour remplacer un agent de service polyvalent (entretien des bâtiments et service restauration)
- ✓ L'agent d'accueil à la mairie, actuellement en poste et présente depuis juin 2016, a annoncé son départ à compter de septembre vers une collectivité plus proche de chez elle. Une annonce pour son remplacement sera prochainement diffusée

RAGONDINS

Les piégeurs de ragondins se retrouveront jeudi 13 juin au restaurant Les Bleuets pour un repas offert par la municipalité.

JUMELAGE

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a rencontré récemment un maire et des élus intéressés par un projet de jumelage. Le contact s'est fait suite à l'aide accordée aux communes sinistrées de l'Aude. Il s'agit de la commune de VINASSAN, commune de 2900 habitants, aux portes de Narbonne. Une réunion avec la commission jumelage va être prochainement programmée pour réfléchir à des points d'accroche entre les deux communes et les propositions à travailler.

VIDEOPROJECTEUR : l'appareil actuellement utilisé marque quelques signes de faiblesse. Des consultations sont en cours pour changer d'appareil.

❖ INFORMATION SUR PRIX ET QUALITE SERVICE PUBLIC EAU-ASSAINISSEMENT (annexe 3)

Monsieur le Maire souligne qu'une information a été transmise avec la note de séance en annexe 3. Il s'agit d'un rapport de l'ARS sur le prix et la qualité du service public eau-assainissement. Ces données sont transmises aux conseillers municipaux à titre d'information.

❖ COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Commission Affaires scolaires et sociales

Monsieur ADRIAN Daniel apporte quelques informations sur les dossiers en cours :

Les kermesses des écoles sont programmées au mois de juin :

- ✓ Ecole Saint-Melaine le 15 juin
- ✓ Ecole Marc Chagall le 22 juin

Association « vivre ensemble à Plumelin »

- Il est proposé une activité « Graph » avec les jeunes sur la commune cet été. Il y a lieu de réfléchir à la surface proposée : arrière du vestiaire, salle Jean Corlay. Les journées d'inscriptions se tiendront les 18 et 19 juin.
- Animation « Journée de l'été » : le montage du podium sera à prévoir
- Vendredi 14 juin est proposé une conférence/débat avec pour thème « les écrans

Le CODEV de Pontivy a organisé en mai une rencontre entre jeunes et élus très intéressante.

Domicile partagé :

- ✓ Un repas champêtre est organisé le jeudi 4 juillet
- ✓ Recrutement d'une nouvelle personne en remplacement d'un agent qui quitte prochainement ses fonctions

Logements locatifs : l'appartement au-dessus de la pharmacie va se libérer prochainement.

Commission Enfance et jeunesse

Madame LE GAL Martine précise que les dossiers d'inscriptions seront transmis dans les écoles pour être distribués dans les cartables en fin de semaine.

Elle rappelle également que la commune accueille le concours « Couleurs de Bretagne » le Dimanche 16 juin 2019 à la salle polyvalente.

- inscriptions à partir de 8 h ouverts à tous
- Retour des œuvres entre 15h et 16h
- Remise de prix à partir de 17h30 et palmarès
- Verre de l'amitié

Commission Travaux

Monsieur LE NET Serge apporte quelques précisions sur les dossiers en cours dans le cadre des travaux.

Marquage au sol : des zones sont déjà identifiées pour prévoir la réfection du marquage. Monsieur LE NET sollicite les conseillers municipaux pour lui indiquer les endroits qu'il semble nécessaire de retracer.

Plusieurs élus évoquent les « cédez le passage » entre le village du Petit Casino et le Centre Bourg. Ce sont des priorités à droite et le manque de visibilité crée une certaine dangerosité. Un courrier sera transmis au Conseil Départemental pour proposer des « céder le passage » au niveau des 3 routes accédant à la route départementale.

Coet village : Monsieur LE NET précise que les travaux avancent bien, conformément au planning. Certains bâtiments sont hors d'eau.

Eclairage de Noel : il a été prévu un investissement sur 3 ans

- 2018 : rideaux en face de la boulangerie et Eglise
- 2019 : budget alloué d'un montant de 6000€ pour les illuminations dans les arbres entre le centre bourg et le rond-point.

Monsieur LE NET précise qu'il va rencontrer le fournisseur rapidement pour envisager rapidement les travaux préalables à effectuer pour l'alimentation des futures installations.

Bretelle de sortie à Kergilet : Monsieur le Maire précise qu'il y a eu une rencontre il y a 3 jours avec les services concernés. Il semblerait que le projet soit réalisable mais il manque encore des éléments au dossier, notamment concernant l'aspect financier.

Monsieur LE NET évoque les problèmes récurrents d'infiltrations au niveau du skydome de la salle polyvalente. Techniquement, il semblerait qu'il n'y ait pas de possibilité de changer le skydome. Un élu propose la visite d'une personne conseiller en la matière pour évoquer les travaux possibles : en fonction des conclusions, il faudra peut-être envisager un autre système d'évacuation. Cette hypothèse devra nécessairement être validée par la commission de sécurité. Monsieur LE NET précise qu'il va prendre des contacts pour solutionner au plus vite ce problème de longue date.

Fauchage : les différents espaces sont en cours de fauche sur la commune. Des élus signalent un nettoyage à prévoir aux abords de l'Espace de Loisirs du Tarun.

Commission Communication-finances

En l'absence de Monsieur BOURGES André, Monsieur le Maire informe que la commission travaille actuellement à la préparation du prochain bulletin trimestriel PLUMELINFOS qui devrait être distribué début juillet.

Commission Sports et associations

Madame CONAN Patricia apporte quelques informations concernant la Médiathèque où se tiendra un atelier de peinture le mercredi 12 juin. L'animation Troc plantes n'a pas attiré beaucoup de participants, mais l'essai prometteur et les participants ont fait part de retours positifs et de satisfaction, tout comme les visiteurs qui ont apprécié cette animation en cœur de bourg, à proximité des commerces. D'autres animations sont prévues en juin : démonstration de karaté, exposition de l'école Saint-Melaine...

Concernant le concours des Maison fleuries, le jury a visité l'ensemble des jardins. Dans ce même domaine, le groupe de travail en réflexion sur le fleurissement a émis plusieurs idées qui seront étudiées.

La commission sports et association se réunira avec les associations le mardi 25 juin à 19h pour échanger sur divers points et préparer le planning d'utilisation de la salle.

❖ GROUPES DE TRAVAIL

SIGNALETIQUE

Monsieur ADRIAN Daniel relance le commercial de LACROIX pour finaliser la signalétique en centre bourg. Il relancera aussi le dossier à propos de la signalétique en campagne où la proposition est toujours attendue.

❖ INFORMATIONS CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Suite à l'envoi des comptes rendus de conseil communautaire du 4 avril et du 21 mars, Monsieur le Maire propose de répondre aux éventuelles demandes de précisions.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire annonce les prochaines réunions et manifestations à venir.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

